

Les lois divines inaliénables et sacrées

Je suis un être vivant et je réserve tous mes droits naturels, inaliénables et sacrés de façon irrévocable et n'en abandonne aucun. Les lois ne doivent point nuire au droit naturel, par conséquent si un texte de loi ne me protège pas, alors il ne me concerne pas.

Mes acquis sont :

- Le droit de vivre - Le droit d'être libre - Le droit de propriété - Le droit d'association - Le droit d'information
- Le droit de protéger ma vie privée, qu'elle reste privée, justement... - Le droit de me déplacer librement -
Le droit d'exercer mon libre-arbitre - Le droit de reconnaître ma personne juridique - Le droit de réponse et
de libre expression - Le droit d'être jugé que par la Lumière - Le droit de résistance à l'oppression, la liberté
- Le droit de me nourrir sainement - Le droit à la santé - Le droit de dignité humaine - Le droit
d'autodéfense - Le droit à la connaissance - Le droit de contracter, de s'associer - Le droit de créer, d'être
inventif - Le droit de sureté - Le droit de transmission/enseignement des savoirs - le droit d'exercer toutes
professions si j'en ai les compétences autres que celles inscrites sur un petit bout de papier !

Contrats ou accords tacites présumés

Constatant dans l'état actuel du monde que la corruption est généralisée **je révoque rétroactivement tout contrat**, écrit ou non, pour lequel je suis considéré débiteur ou redevable passé au NOM et PRÉNOM créés à ma naissance et rédigés en lettres CAPITALES.

Mon consentement éclairé pour toute chose me concernant, doit m'être demandé de manière systématique. **Le silence ne présume pas mon acceptation.**

Les raisons et les circonstances d'un engagement doivent être dévoilées clairement, sans ruse, malice ni tromperie, en langue française d'usage correctement orthographiée, et les conditions négociées et validées par un accord contractuel rédigé et adressé au nom et prénom de ma personne souveraine et signé à l'encre fraîche par toutes les parties concernées.

Tout contrat ne répondant pas aux conditions précitées est automatiquement renvoyé, refusé, nul et non-avenue.

En tant qu'Être Humain Vivant je suis l'unique bénéficiaire de la sureté et du patrimoine représenté par la fiducie innomée établie par l'acte de naissance.

Voiture et assurance

Ma voiture est privée, elle est ma pleine propriété utilisée pour **me déplacer librement** et son entretien est sous ma responsabilité.

En tant qu'unique bénéficiaire de la fiducie innomée créée par l'acte de naissance au NOM [**YVES MANGIN™**] sous le numéro de sécurité sociale (*numéro d'inscription au répertoire*) : 1 57 07 99 353 503, **l'assurance** dite obligatoire de ma voiture est prise en charge par le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires de dommages (*FGAO*).

Tout contrat supposé, tel le **certificat d'immatriculation**, délivré par une pseudo-autorité, préfecture, sous-préfecture, ministère, république Française, concernant ma voiture, est révoqué à tout jamais.

La plaque d'immatriculation peut être utilisée pour les recherches effectuées par les représentants de la paix afin de résoudre un crime ou un délit uniquement dans le cas où il y a un réel préjudice envers un être humain ou le vivant.

La plaque d'immatriculation de ma voiture n'est pas contractuelle et ne représente **aucun accord tacite**.

Charge de preuves

La charge de preuve incombe à celui qui affirme. Il n'y a aucune présomption, mensonge, déformation de la vérité validé et accepté de ma part, ni aucun préjudice ni responsabilité envers une fiction juridique. Seule la vérité absolue fait loi.

Avis aux autorités

Je suis la seule autorité sur mon être et n'autorise aucune restriction de mes droits naturels et libertés. Soyez dûment et officiellement avisé que tous les gouvernements et corporations sont **forclos** par affirmations non réfutées, et acceptées, de mise en esclavage des peuples (*loi UCC Doc # 2012127914*) depuis le 25/12/2012.

Par conséquent **vous n'êtes plus protégé** par une entité juridique fictive, une corporation, une administration ou un titre et **vos agissements vous engagent contractuellement et sans limites à titre privé**.

Pour toute demande envers mon Être et afin d'assurer mes droits et ma sécurité, j'exige :

- la présentation d'une pièce justificative de votre identité commerciale avec vos PRENOMS NOM, et ADRESSE.

- que votre demande soit motivée par une raison valable en accord avec le respect de mes droits et conditions contractuelles cités plus haut.

Je respecte votre libre-arbitre, respectez le mien.

Toute action illégale ou illégitime engage votre responsabilité personnelle, civile et pénale.

Maison et biens

Chaque Être Humain Vivant a le droit de **vivre librement** sur une parcelle de terre.

Mon droit de propriété est inconditionnel, sacré et inviolable.

Je ne consens à **aucune privation** de ma propriété, ni de mes biens.

Tout contrat notarié ou non, toute hypothèque cachant une quelconque clause allant à l'encontre de mon droit de propriété est **révoqué, nul et non-avenue**.

Créanciers et dettes

Je n'en ai pas, n'en ai jamais eu. Je n'ai jamais fait un crédit. Ni voté.

Conditions d'acceptation

L'action déclenche l'exécution du contrat, la totale acceptation des conditions et des tarifs en cédule A (tout bas de page).

Les termes et conditions peuvent être modifiés à tout moment.

Avis aux commettants équivaut à avis aux exécutants, **avis aux exécutants** équivaut à avis aux commettants.

Définitions des droits :

Le droit de vivre : droit donné par la création à la naissance du corps physique. Il comprend le droit de donner, entretenir et protéger la vie.

Le droit d'être libre : droit de diriger librement ma vie avec bienveillance et respect envers tous les êtres et le vivant dans toute son ampleur. Strates extranéennes, humaines, animales, insectales, végétales, minérales, atomiques, plasmiques, quantiques...

Le droit de propriété : droit de disposer d'un endroit sur terre pour y vivre librement et y bâtir mon logement.

Le droit d'association : droit de former un groupe librement avec mes semblables ou d'adhérer à tout groupement ou corporation.

Le droit d'information : droit de connaître la vérité et de transmettre la vérité librement.

Le droit de protéger ma vie privée : droit de divulguer à mon choix, toute information me concernant.

Le droit de me déplacer librement : droit évident, du fait de la présence de jambes offertes par la nature à la conception de l'être humain, et droit d'utiliser librement un moyen mécanique, plasmique, pour faciliter les déplacements vers n'importe quelles destinations, dimensions, densités, systèmes stellaires...

Le droit d'exercer mon libre-arbitre : absence de contrainte, entière liberté de faire ou de ne pas faire, de choisir ou de ne pas choisir selon ma volonté respectueuse et en accord avec le vivant.

Le droit de reconnaître ma personne juridique : voir l'art.6 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et l'art.16 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

« Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique ».

Le droit de réponse et de libre expression : droit évident du fait que la nature a offert la parole à l'être humain, ce droit peut aussi être exercé par écrit ou par tous moyens d'expressions corporels, sonores, visuels...

Le droit d'être jugé de façon impartiale : voir art.7, 8 et 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et/ou art.14 et 15 du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques.

Mieux, le droit d'être jugé uniquement par ma Conscience la plus élevée, d'être jugé par la Divinité.

Le droit de résistance à l'oppression : droit de refuser par tout moyen légitime une privation arbitraire de liberté.

Le droit de me nourrir sainement : droit de choisir une alimentation saine, dépourvue de toute toxicité et pollution, originellement offerte à l'Être Humain par la Nature.

Le droit de dignité humaine : droit d'être traité et considéré avec un Respect inconditionnel.

Le droit d'autodéfense : droit de me défendre dans le but de préserver mon intégrité et ma liberté lors d'une agression physique ou mentale.

Le droit de contracter : droit d'adhérer à une proposition contractuelle selon les conditions exposées dans cette proclamation.

Le droit de travailler : droit d'exercer une activité afin de satisfaire un besoin ou une demande

quelconque.

Le droit de sureté : caution octroyée par la fiducie innomée de l'acte de naissance et élément de la liberté individuelle consistant dans la garantie contre les arrestations, détentions et pénalités arbitraires.

Le droit de mourir dignement sans acharnement thérapeutiques. Je ne donne droit à aucun corps médical fictif et forclos ou humain de décider à ma place ce qui doit être fait pour ma Santé. Je Suis le Seul habilité à choisir ce que je veux pour moi, pour mon corps, pour mon karma, pour la suite de mon chemin... En cas de traumatisme m'envoyant dans le coma, je ne donne permission à personne, strictement personne - personnalité juridique comme Souveraine - à décider à ma place. Quoi faire ? Que faire ? En cas d'arrêt cardiaque je ne donne permission à personne de me faire un massage cardiaque. Encore moins des électrochocs, pour me faire revenir dans ce monde d'ici-bas, de force. Face à cette situation la personne ou le service responsable sera immédiatement poursuivi pour non respect de ma volonté d'Être Divin Souverain.

Face à toutes ces situations je te/vous demande de te/vous abstenir et de laisser faire ma vie, ma mort.

Proposant

Par : **Yv** Être Vivant et Conscient,

Administrateur de la **Personne Souveraine Yv** de la famille **mangin/blouet**

Associée par le dol à la personnalité juridique, fiction juridique non-consentie et révoquée, créée par l'acte de naissance, par la République Française forclosée (SIREN : 100000017), nommée : [**YVES MANGIN™**].

Fait et déposé le 30^{ème} jour du mois de mars de l'année 2021 sur le site [https://placedeshumains.com]

<https://placedeshumains.com/index.php/notifications-publiques/752-proclamation-de-droits-et-termes-contractuels-d-yv>

<https://placedeshumains.com/index.php/notifications-publiques>

Aussi sur le site [http://yv.pranique.com/4-Loidivininalienabl-20210718.pdf] (Misàjour du 18 07 2021)

Cédule A : toute action illégitime constitue une violation de mes droits et conditions cités dans cette déclaration et vaut consentement et accord de votre part à verser des indemnités pour préjudice subit selon la grille tarifaire suivante : 50€/minute de temps immobilisé par tout système étatique/policier/judiciaire/autres...

Les frais de procédure ou de recouvrement pour tout montant facturé demeuré impayé sont en sus.

(misàjour 18 07 2021)